

Bilan au 30 juin 2010

BILAN ACTIF				
	30/06/2010 Brut K EUR	06/2010 Amt/prov K EUR	06/2010 Net K EUR	2009 Brut K EUR
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outill. industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours/av. et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation & créances rattachées	132.282		132.282	131.982
Prêts				
Autres immobilisations financières	559		559	557
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	132.841		132.841	132.539
STOCKS ET ENCOURS				
Matières premières, autres appro.				
Produits intermédiaires et finis				
Avances & acomptes sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	2.523		2.523	2.552
Etat	1.210		1.210	51
Créances groupe	2.483		2.483	3.751
Autres créances	1		1	5
DISPONIBILITES	2.655		2.655	6.012
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8.872		8.872	12.371
Charges constatées d'avance	25		25	22
Charges à répartir	476		476	649
TOTAL ACTIF	142.214		142.214	145.581

Bilan au 30 juin 2010

BILAN PASSIF		
	30/06/2010 K EUR	30/06/2009 K EUR
Capital	50.666	50.666
Prime d'émission, de fusion, d'apport	3.386	3.386
Réserve légale	1.294	792
Autres réserves	27.494	17.950
Résultat de l'exercice	1.246	10.046
Subvention d'investissement	-	
Provisions réglementées. Amortissements dérogatoires	1.138	853
TOTAL CAPITAUX PROPRES	85.224	83.693
Provisions pour risques et charges	19	12
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19	12
Emprunt obligataire		
Autres emprunts	28.319	41.176
Découvert, concours bancaires	-	6
Dettes financières diverses	37	81
Dettes groupe	26.239	18.693
Dettes fournisseurs/comptes rattachés	1.193	408
Personnel	450	214
Organismes sociaux	268	168
Autres dettes fiscales et sociales	435	1.087
Dettes/Immobilisations et comptes rattachés	-	
Autres dettes	30	43
Produits constatés d'avance	-	
TOTAL DETTES	56.971	61.876
TOTAL PASSIF	142.214	145.581

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2010

COMPTE DE RESULTAT	2010 K EUR	2009 K EUR
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3.472	4.464
Production stockée		
Subventions	1	
Reprise/amort. et provisions		
Transfert de charges		
Autres prod. gest. courante		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3.473	4.464
Achats de marchandises		
Achats de matières premières		
Achats autres approvisionnements		
Achats non stockés	33	32
Services extérieurs	477	414
Autres services extérieurs	1.551	884
Impôts et taxes	88	90
Charges de personnel	2.091	2.153
Autres charges de gestion courante	-	1
Dotations aux amortissements	173	214
Dotations aux provisions	8	2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4.423	3.790
RESULTAT D'EXPLOITATION	-950	674
RESULTAT FINANCIER	+546	+7.086
RESULTAT COURANT	-404	7.760
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-460	-284
Participation		
Impôts sur les bénéfices	+2.110	+2.570
RESULTAT NET COMPTABLE	+1.246	10.046

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	2010 en K EUR	2009 en K EUR
RESULTAT NET	+1.246	10.046
+ Dotations aux amortissements des immobilisations		
+ Dotations aux amortissements des charges à étaler	173	214
+ Dotations aux amortissements dérogatoires	285	284
- Reprise amortissements dérogatoires		2
+ Dotation provision pour risques et charges	7	
- Reprise provision pour risques et charges		
+ Dotation provision actions propres		
- Reprise provision actions propres		
- Reprise provision pour impôts		
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations		
- Imputation subvention équipement		
= MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	1.711	10.546
+ Augmentation de capital et prime d'émission nette de frais		
- Variation de BFR et comptes courants filiales	+8.096	836
- Investissements		
- Titres de participation	-300	
- Prêt		
- Actions propres		+336
- Dividendes versés		-5.538
+ Souscription d'emprunts		8.000
+ Cessions immobilisations		
- Dépôts et cautionnements	-2	
+ Encaissement dépôts et cautionnements		
+ Subvention d'équipement reçue		-10.962
- Remboursement d'emprunt (*)	-12.857	
- Charges à répartir (frais sur emprunts)		
= FLUX DE TRESORERIE NET	-3.352	3.218
+ Trésorerie initiale	6.006	2.787
= TRESORERIE FINALE (1)	2.655	6.005
Dettes financières (2)	28.319	41.176
Endettement net (2) – (1) = (3)	25.664	35.171
+ Solde en capital de crédit bail (4)	-	-
= Endettement net total (3) + (4) = (5)	25.664	35.171
Fonds propres fin d'exercice (6)	85.224	83.693
Ratio d'endettement (5)/(6) incluant le crédit bail	0,30	0,42

(*) Hors crédit-bail

	Trésorerie de clôture	Trésorerie d'ouverture
Valeurs mobilières de placement	2.651	5.946
Disponibilités	4	65
Découverts bancaires	-	6
	2.655	6.005

**ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2010**

Note n° 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- La cession des activités surgelés du groupe BROSSARD (voir note 6)
- L'évolution des litiges Eviol Nature (voir note 4.3.1)
- Le dénouement du contrôle fiscal (voir note 4.0)
- L'indemnité Galec (voir note 4.3.2)
- La cession de la majorité du capital de la SAS Pizza de Manosque (ex Sigal)
- Les dividendes reçus de Saveurs de France – Brossard SA (2.581 K€) selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2009 de la filiale

Note n° 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010 sont présentés suivant les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Toutes les données contenues dans cette annexe sont exprimées en K EUR.

2.1 - TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurant au bilan pour la somme de 131.982 K€ s'analysent comme suit :

- Apport de Monsieur et Madame SCHUMACHER à l'occasion d'une augmentation de capital en date du 5 décembre 2005 :

- de 515.686 actions Saveurs de France pour	29.910 K€
- de 517.039 BSAR Saveurs de France pour	18.096 K€

- Acquisition dans le cadre d'une OPA suivie d'une OPRO clôturée le 8 juin 2006

- de 1.204.777 actions Saveurs de France pour	72.287 K€
- de 282.882 BSAR Saveurs de France pour	10.269 K€
- Frais liés à cette opération	1.420 K€

Total	131.982 K€
-------	------------

=====

correspondant à 100 % des actions de la société Saveurs de France.

Du fait du remboursement du solde de l'emprunt obligataire, les BSAR n'ont plus d'existence juridique. N'ayant jamais eu vocation à être exercés, ces derniers ont toujours été considérés comme un élément du coût de revient des actions Saveurs de France-Brossard SA y compris le montant des frais correspondants.

Ces titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité, qui prend notamment en compte :

- la rentabilité actuelle,
- la conjoncture économique ainsi que les perspectives de réalisation et de rentabilité futures,
- les capitaux propres consolidés réestimés du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, principalement à raison des marques BROSSARD et SAVANE, ainsi que le montant de l'écart d'acquisition correspondant constaté dans les comptes consolidés du groupe BROSSARD. Les modalités de détermination de ces éléments résultent de l'application d'une méthodologie définie par le cabinet SORGEM, spécialiste de l'évaluation des marques, et résumée dans l'annexe aux comptes consolidés (notes 2 et 3 sur le bilan et le compte de résultat) du groupe BROSSARD au 30 juin 2010.

2.2 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont enregistrées à la valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée dès constatation d'un risque de non recouvrement.

2.3 – AVANCES DE TRESORERIE INTRAGROUPE

Une convention de trésorerie existe au sein du groupe Brossard depuis le 1^{er} juillet 2006.

2.4 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de souscription. Il n'existe aucune plus-value latente en raison d'une opération d'aller retour au 30 juin 2010.

2.5 – CHARGES A REPARTIR – TRANSFERT DE CHARGES

Conformément à l'avis 2006-A du 7 juin 2006 du Comité d'Urgence du CNC, la société a choisi de répartir sur la durée des emprunts souscrits pour le financement de l'acquisition des titres Saveurs de France-Brossard SA le montant des frais bancaires correspondants. Il est précisé que l'amortissement de ces charges à répartir s'effectue en prenant en compte le rythme de remboursement du capital des emprunts.

Note n° 3 - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 - MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE - EN K EUR

	Au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Au 30/06/2010
Valeurs brutes :				
1. Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial et droit au bail				
Concession - Brevet				
Logiciels informatiques				
TOTAL 1 K EUR				
2. Immobilisations corporelles				
Terrain				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques mat. & outil.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL 2 K EUR				
3. Immobilisations financières :				
Actions Saveurs de France-Brossard	131.982			131.982
Autres titres		300		300
Prêts	510			510
Actions propres	47	2		49
Autres immobilisations financières				
TOTAL 3 K EUR	132.539	302		132.841
TOTAL 1 + 2 + 3 K EUR	132.539	302		132.841
Amortissements :				
1. Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques				
TOTAL 1 K EUR	0			0
2. Immobilisations corporelles				
Terrain				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques mat. & out.				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL 2 K EUR	0			0
TOTAL 1 + 2 K EUR	0			0

3.2 – ETAT DES PROVISIONS

Rubriques	Solde d'ouverture au 30/06/2009	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Changement de méthode	Variation de périmètre	Autre	Solde de clôture au 30/06/2010
1. Provision pour risques & charges								
Provision pour indemnités retraite*	12	8		1				19
Provision médailles du travail *								
Provision pour impôts								
TOTAL 1 K EUR	12	8		1				19
2. Provisions pour dépréciations								
Immobilisations financières								
Stocks matières premières								
Stocks emballages								
Stocks produits finis								
Stock marchandises								
Clients								
Autres créances								
TOTAL 2 K EUR								
TOTAL 1 + 2 K EUR	12	8		1				19

Résultat d'exploitation	8						
Résultat financier							
Résultat exceptionnel				1			

* Provisions pour Indemnités de Départ en retraite (IDR) et Médailles du Travail (MDT) :

- Types de régimes

> Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe verse des cotisations définies à différents organismes sociaux. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

> Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des ressources complémentaires par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Elles sont comptabilisées au bilan sous forme d'une provision.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts d'Etat et dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe. Le calcul est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels issus des évaluations relatives aux avantages post-emploi sont comptabilisés directement en résultat sans être étalés.

Au sein du groupe BROSSARD, les régimes à prestations définies regroupent les Indemnités de Départ en Retraite (IDR) et les Médailles du Travail (MDT).

- Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des IDR et des MDT sont les suivantes :

Hypothèses	2010	2009
Taux de turn-over	4 %	4%
Taux d'évolution des salaires	2 %	2%
Taux d'actualisation	3,10 %	3,74%
Age de départ à la retraite	63 ans	63 ans

3.3 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES – CHARGES
 CONSTATEES D'AVANCE (cf note 2-5)

	<u>AU 30/06/2010</u>	<u>AU 30/06/2009</u>
Charges à étaler :		
- Frais sur émission emprunts	476 K EUR	649 K EUR
Amortissement selon le rythme de remboursement du capital des emprunts		
Charges constatées d'avance :		
- Autres	25 K EUR	22 K EUR

3.4 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôts	Résultat net
Résultat courant	-404	+2.110*	1.706
Résultat exceptionnel - Participation	-460		-460
TOTAL K EUR	-864	+2.110	1.246

* Profit d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale, dont la société est tête de groupe, a pris effet au 1^{er} juillet 2006. Il est rappelé que le déficit propre de la société, indéfiniment reportable, s'élève à 1.910 K€.

3.5 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION – EN K EUR

En K EUR	Capital social	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissements	Amortissements dérogatoires	Totaux capitaux propres
Situation au 30/06/2007	50.667	8.932	2.895	5.713	0	284	68.491
Affectation du résultat			5.713	-5.713			0
Augmentation de capital							
Réduction de capital							
Autres mouvements						284	284
Résultat de l'exercice				10.124			10.124
Situation au 30/06/2008	50.667	8.932	8.608	10.124	0	568	78.899
Affectation du résultat		-9	10.134	-10.124			0
Augmentation de capital							
Réduction de capital							
Autres mouvements		-5.538				284	-5.254
Résultat de l'exercice				10.046			10.046
Situation au 30/06/2009	50.667	3.385	18.742	10.046	0	852	83.692
Affectation du résultat			10.046	-10.046			
Augmentation de capital							
Réduction de capital							
Autres mouvements						286	286
Résultat de l'exercice				1.246			1.246
Situation au 30/06/2010	50.667	3.385	28.788	1.246		1.138	85.224

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

Le capital est composé de 5.629.614 actions de 9 euros de valeur nominale et est entièrement libéré. La société Brossard détient au 30 juin 2010 272.000 actions propres (contre 272.000 au 30 juin 2009) dont 92.000 ont fait l'objet d'une attribution d'actions gratuites.

3.6 - ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dettes en K EUR	Montant brut	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. à taux fixe				
. à taux variable	28.319	12.127	16.192	-
Sous-total K EUR	28.319	12.127	16.192	
Encours bancaires autres	37	37		
Dettes Groupe	26.239	26.239		
Fournisseurs et comptes rattachés	1.193	1.193		
Dettes fiscales et sociales	1.153	873	280	
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés	-	-		
Autres dettes	30	30		
Total dettes K EUR	56.971	40.499	16.472	-

Risques financiers

Risque d'exigibilité anticipé : Covenants relatifs aux emprunts contractés auprès du pool bancaire dans le cadre de l'acquisition de SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD

La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et ses avenants du 14 novembre 2007 et du 10 décembre 2008 prévoient que l'emprunteur doit respecter 3 ratios financiers définis comme suit :

R2 = dettes financières nettes/EBE retraité

R3 = cash flow libre/service de la dette.

R4 = dettes financières/fonds propres

Au 30 juin 2010, en l'absence de dispositions contractuelles particulières relatives aux abandons d'activité, qui ont été autorisés par le pool bancaire, les ratios sont calculés sur la base des agrégats englobant les activités poursuivies et les activités abandonnées ; ils s'établissent comme suit :

- R2 = 7,09 (Ratio devant être inférieur à < 3)

- R3 = 0,74 (Ratio devant être supérieur à > 1,1)

- R4 = 0,72 (Ratio devant être inférieur à < 0,8)

Risque de taux

Les emprunts à moyen terme sont libellés en taux variable. L'impact d'une variation sur un an de 1 % est d'environ 143 k€.

Le 28 juillet 2006, la société Brossard SA a procédé à une opération d'échange de conditions d'intérêts (swap de taux d'intérêts) ayant pour objet de fixer le taux d'intérêt d'une partie de son endettement et prévoyant les principales modalités suivantes :

- Montant nominal de référence : 33.000 K€
- Montant nominal en cours : 6.000 K€
- Taux d'intérêt fixe : 3,9 % (en échange d'un taux d'intérêts variable Euribor 6 mois)
- Date de commencement : 11/12/2006
- Date d'échéance finale : 10/6/2011

La variation de valeur du swap de taux d'intérêts décrit ci-dessus au 30/6/2010 est une charge de 558 K€.

3.7 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est réalisé en totalité en France.

3.8 - RESULTAT FINANCIER

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Le résultat financier se décompose comme suit :		
◆ Dividendes Saveurs de France-Brossard	+2.581	+10.408
◆ Intérêts nets compte courant groupe	-179	-197
◆ Revenus de placement	+11	+217
◆ Intérêts sur emprunts	-1.624	-2.189
◆ Intérêts/Affacturage	-239	-1.128
◆ Agios et frais de banque	-3	-23
◆ Perte de change		- 2
	<hr/>	<hr/>
TOTAL K EUR	+546	+7.086
	=====	=====

3.9 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
◆ Dotation aux amortissements dérogatoires	-284	-284
◆ Contrôle fiscal	- 33	
◆ Indemnités transactionnelles	-143	
	<hr/>	<hr/>
	-460	-284
	=====	=====

Note n° 4 – AUTRES INFORMATIONS

4.0 – CONTROLE FISCAL

Les contrôles fiscaux des sociétés SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, SAVANE-BROSSARD et BROSSARD DISTRIBUTION ainsi que leurs effets pour la société BROSSARD en sa qualité de société intégrante, se sont achevés par trois transactions approuvées par l'administration fiscale le 8 décembre 2009, laissant à la charge du Groupe un rappel de droits de 69 K€. (SA BROSSARD : 33 K€ - SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD : 35 K€ et BROSSARD DISTRIBUTION : 1 K€).

Un dégrèvement de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée précédemment obtenu à tort a été reversé par la société SAVANE BROSSARD pour 94 K€.

Les rappels de TVA pour le Groupe se sont élevés à 5 K€.

L'effet sur le compte de résultat social de la société BROSSARD SA est de -33 K€.

4.1 – DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

En K EUR	30/06/2010	Dont < 1 an	2 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (nantissement actions*)	24.319	8.127	16.192	
Emprunts auprès des établissements de crédit (gage sur stocks **)	4.000	4.000		

* Le nantissement concerne la totalité des actions et BSAR Saveurs de France-Brossard SA.

** Sur stocks de Savane-Brossard et Saveurs de France-Brossard. S'y ajoute le nantissement des comptes bancaires CIN.

4.2 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.2.1. – Délégation d'assurances hommes clés au profit des banques (BNP PARIBAS – PALATINE – CIN = Le pool bancaire) :

- Monsieur Guy SCHUMACHER 5.000 K€
- Monsieur Frédéric THYS 5.000 K€

4.2.2. – Engagements en matière de ratios financiers

La société s'est engagée à respecter des ratios financiers calculés sur la base de comptes consolidés couvrant une période de 12 mois. Cf note 3.6.

Par ailleurs, la société Saveurs de France-Brossard s'est engagé à respecter des covenants financiers au titre de son emprunt de 7.000 k€ souscrit auprès de LCL en janvier 2008 (solde 3.850 K€ au 30/06/2010).

Les 3 ratios suivants doivent être respectés, étant précisé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels sur 12 mois glissants du sous groupe Saveurs de France – Brossard :

R2 = Dettes financières nettes / EBE retraité

R3 = Cash flow libre / Service de la dette

R4 = Dettes financières / Fonds propres

Au 30 juin 2010, en l'absence de dispositions contractuelles particulières relatives aux abandons d'activité, les ratios sont calculés sur la base des agrégats englobant les activités poursuivies et les activités abandonnées. Ils s'établissent comme suit :

R2 = 1,31 (Ratio devant être inférieur à <3)

R3 = 0,58 (Ratio devant être supérieur à >1,1)

R4 = 0,86 (Ratio devant être inférieur à < 0,8)

En outre, cet emprunt à taux fixe de 4,99%, remboursable sur une durée de 5 ans est assorti de diverses clauses parmi lesquelles celle de défaut croisé et celle d'actionnariat (appartenance de l'emprunteur au groupe Brossard)

4.2.3. – Autres engagements

- a) BROSSARD SA s'engage à ce que le groupe ne consente pas de sûretés nouvelles sans accord préalable du pool bancaire à l'exception de celles liées à l'activité courante.
- b) Au-delà des obligations d'information sur tous événements inhabituels ou actes ordinaires dans la vie des sociétés du groupe, BROSSARD SA doit requérir l'accord du pool bancaire pour tous investissements du groupe consolidé supérieurs à 5 millions d'€ HT par exercice, pour toutes nouvelles dettes financières supérieures à 1,5 Million d'€ au niveau du groupe, pour toutes opérations de cession d'activité et (ou) de croissance externe, et plus généralement, pour effectuer des opérations ayant un impact significatif sur les biens sociaux et les activités.
- c) En garantie des opérations de cessions bail organisées par Savane-Brossard sur ses sites de Castelsarrasin et Pithiviers et par Saveurs de France-Brossard sur son site du Neubourg, octroi d'un nantissement des éléments incorporels des contrats (droit au bail et bénéfice des promesses de vente) assorti d'un engagement sur le maintien de l'actionnariat de Brossard dans Saveurs de France- Brossard et de Saveurs de France-Brossard dans Savane-Brossard. Cette garantie est devenue sans objet pour les sites du Neubourg et de Castelsarrasin le 6 août 2010 date de cession effective.
- d) Divers autres engagements ont été pris par BROSSARD SA qui ont essentiellement pour objet la sauvegarde des actifs du groupe et l'affectation des dividendes intra groupe en priorité au remboursement des emprunts.

e) La société BROSSARD s'est porté caution solidaire de Brossard Distribution à hauteur de 16.000 K€ dans le cadre du contrat d'affacturage signé le 5 Juin 2008 entre les sociétés Brossard Distribution et Natixis Factor.

f) Après consultation du pool bancaire conformément aux stipulations de la Convention de Prêt, la BNP Paribas en sa qualité d'Agent du Prêt, a obtenu l'accord unanime des banques sur :

- la cession par Saveurs de France – Brossard des titres de la société Pizza de Manosque à son Président.
- la cession par Brossard de sa branche d'activités de conception, de fabrication, de négoce de produits surgelés au Groupe ALFESCA sous la réserve expresse que le produit net de cession encaissé au titre de cette opération soit affecté le 10 septembre 2010, et à hauteur de 3.000.000 euros, au remboursement partiel anticipé de l'échéance de remboursement de la Tranche A2 du 10 juin 2011, ce qui a été fait.

4.3 – PRINCIPAUX ENGAGEMENTS ET CONTENTIEUX

4.3.1. – PRINCIPAUX ENGAGEMENTS ET CONTENTIEUX EN COURS LIES A LA CESSION PARTIELLE DU FONDS DE COMMERCE DE FRIANCE

1/ Principaux engagements

Il est rappelé que le premier cessionnaire du fonds de commerce de Pikiche a été défaillant. Il en est résulté un plan de cession selon décision du Tribunal de Commerce de Besançon du 27 Septembre 2004 au bénéfice de la société SAS Glaces Erhard Développement. Compte tenu de ces différents évènements, les principaux engagements liant la société Fiance sont les suivants :

→ Crédit vendeur

* Eviol Nature

Le crédit vendeur consenti à Eviol Nature s'est traduit par l'existence de créances ayant donné lieu à provisions

* Glaces Erhard Développement

Il est rappelé que la vente immobilière a été actée par le Tribunal de Commerce de Besançon le 27 Septembre 2004 pour un prix de 600 K€ payable en 120 mensualités moyennant un taux d'intérêt de 3,5 % l'an, la première étant fixée le 1^{er} Janvier 2006.

→ Sûretés

* Eviol Nature

L'inscription de nantissement du fonds de commerce a été abandonnée.

* Glaces Erhard Développement s'est substituée par Erhard Viennoiserie Traiteur

La société Friance a fait réserve expresse à son profit du privilège de vendeur et de l'action résolutoire y attachée (inscription hypothécaire).

→ Contrat de fabrication

Le contrat de fabrication qui permettait à la société Eviol Nature de fabriquer pour le compte de Saveurs de France-Brossard les produits faisant partie du fonds de commerce cédé a été annulé par décision de l'administrateur judiciaire d'Eviol Nature du 2 Juillet 2004.

2/ Contentieux en cours

La Société EVIAL NATURE s'est avérée défaillante, pour avoir émis des chèques bancaires et billets à ordre sans provisions, ce qui a fait l'objet en juin 2004 d'une plainte pénale avec constitution de partie civile de FRIANCE SAS à l'encontre d'EVIAL NATURE et de son gérant.

Afin de favoriser un projet de reprise auprès du Tribunal de Commerce de Besançon, FRIANCE SAS a accepté de réviser le prix de cession proposé pour l'immobilier du site de Thurey-Le-Mont, pour le passer de 1 million d'euros à 600 000 euros, en l'assortissant d'un délai de paiement sur dix années.

Aussi, sur ces bases, le Tribunal a retenu la Société Glaces Erhard Développement.

La cession de l'ensemble immobilier, sur ces bases, a été réalisée le 7 avril 2005.

Parallèlement, l'administrateur judiciaire d'EVIAL NATURE a jugé utile d'intenter à l'encontre de FRIANCE SAS différentes actions auprès du Tribunal de Commerce d'Evreux :

- une première pour dénoncer une compensation financière effectuée par FRIANCE SAS (1.500 K€), pendante devant la Cour d'appel de Rouen ;
- une seconde pour obtenir condamnation de FRIANCE SAS pour dol avec demandes d'indemnisations (de l'ordre de 5.000 K€), pendante devant la Cour d'appel de Rouen aux termes de l'appel formé le 27 janvier 2009 par EVIAL NATURE par suite du jugement rendu le 11 décembre 2008 par le Tribunal de Commerce d'Evreux déboutant EVIAL NATURE de l'intégralité de ses demandes et la condamnant aux dépens et frais irrépétibles.

En date du 8 septembre 2006, Monsieur LHOMMEAU, es qualité, à l'encontre duquel FRIANCE et SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD ont porté plainte pour escroquerie en juin 2004, a assigné FRIANCE SAS auprès du Tribunal de Grande Instance d'Evreux à hauteur de 7.900 K€. Cette affaire est pendante devant le TGI d'EVREUX.

Monsieur LHOMMEAU ayant été relaxé aux termes d'un jugement rendu le 5 octobre 2010 par la 12^{ème} chambre du Tribunal Correctionnel de Paris, FRIANCE et SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD ont interjeté appel de ce jugement.

Après analyse de ces demandes, compte tenu d'une décision des juges du fond en faveur de FRIANCE et de la motivation de l'ordonnance de renvoi prise par Mme le juge d'instruction à l'encontre de Monsieur LHOMMEAU, FRIANCE SAS et le Groupe BROSSARD n'ont pas jugé utile de provisionner tout ou partie des prétentions formulées par les parties adverses.

Toutefois, la perspective d'une extinction rapide et définitive des litiges opposant Friance à Eviol Nature par la voie transactionnelle a conduit le groupe à enregistrer une provision d'un montant de 950 K€ correspondant à l'indemnité nette de TVA de 900 K€ susceptible d'être mise à la charge de la société Friance et aux frais et honoraires divers s'y rapportant.

L'accord transactionnel qui viendrait à être conclu sur le fondement des articles 2044 et suivants du code civil, ne constitue en rien une reconnaissance, par l'une ou l'autre partie, de la pertinence de la thèse développée par son adversaire, ou de responsabilité quelconque, et ce sur quelque point que ce soit.

Par jugement en date du 13 septembre 2010, le tribunal de commerce de Besançon a infirmé l'ordonnance rendue le 15 février 2010 par Mme le Juge Commissaire aux termes de laquelle Me Jeannerot ès-qualités de commissaire à l'exécution du plan de la société Eviol Nature avait été autorisé à signer le projet de protocole d'accord transactionnel établi entre les sociétés Eviol Nature et Friance.

Dans l'éventualité de l'homologation par le tribunal de commerce de Besançon d'un protocole transactionnel révisé, moyennant des conditions financières inchangées, le groupe a décidé de maintenir la provision ainsi comptabilisée.

4.3.2. INDEMNITE GALEC

Aux termes du jugement rendu le 19 janvier 2010 par le Tribunal de Commerce de Créteil, la société GALEC, défenderesse, a été condamnée au paiement des sommes de 3.139 K€, en réparation du préjudice causé à BROSSARD, et de 5 K€ au titre de l'art. 700 NCPC, effectivement comptabilisées et encaissées au 30 juin 2010 par la société de distribution du groupe.

4.4. – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Rémunérations fixes	591	594
Rémunérations variables		-
Avantages divers	12	14
Total	<u>603</u>	<u>608</u>

4.5 - EFFECTIF A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'effectif est composé du comité de direction, soit 6 personnes

4.6 – INFORMATIONS RELATIVES AUX STOCKS OPTIONS

Néant

4.7 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé, au cours des séances du 4 mars et du 14 avril 2009, une attribution gratuite d'actions assortie des conditions suivantes :

a) une période d'acquisition :

L'attribution des actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 4 ans, courant à compter du 4 mars 2009, date de la réunion du conseil d'administration ayant décidé l'attribution.

b) une obligation de conservation :

A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ont une obligation de conservation des actions pendant deux années supplémentaires durant lesquelles ces actions sont incessibles.

Principales caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions :

Date de l'assemblée générale autorisant les attributions gratuites d'actions : 12 décembre 2007
 Dates du conseil d'administration : 4 mars 2009 (date d'attribution)
 14 avril 2009
 Nombre de bénéficiaires : 2
 Nombre d'actions attribuées : 92.000
 (soit 1,6 % du capital social)

Détail :
 Directeur général délégué 61.300
 Directrice générale adjointe 30.700
 Date d'acquisition : 4 mars 2013
 Date de fin d'incessibilité : 4 mars 2015

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée au cours d'un exercice précédent.

Une provision basée sur la valeur de rachat des titres (846 K€) est enregistrée au 30 juin 2010 à hauteur de 280 K€ pour tenir compte des services rendus par les bénéficiaires pendant la durée du plan d'attribution d'actions, soit une charge sur l'exercice de 212 K€.

Note n° 5 - INFORMATIONS GROUPE

5.1 - TITRES DE PARTICIPATION

S.A. SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD S.A.

- Montant du capital social 3.441 K EUR
- Forme juridique S.A
- Pourcentage contrôle 100 %
- Résultat du dernier exercice clos (30/06/2010)... 1.026 K EUR
- Capitaux propres 4.983 K EUR

5.2 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé 2010	Résultats (bénéfice ou perte) de l'exercice 2010	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
1/ Filiales (>50%) SA Saveurs de France-Brossard	3.441	1.542	100	131.982	131.982			21.835	1.026	2.581
2/ Participations (entre 10 & 50 %) –				300	300					
3/ Autres participations (< 10 %) - Néant										
4/ Ensemble filiales françaises				132.282	132.282					
5/ Ensemble filiales étrangères				néant						

5.3 - ENTREPRISES LIEES

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)				
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES			
	liées		avec lesquelles la sté a un lien de participation	
	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2009
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations	131.982	131.982		
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Avances & acomptes versés sur commandes (actif circulant)				
Créances clients et comptes rattachés	2.523	2.552		
Autres créances	2.483	3.750		
Capital souscrit appelé non versé				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes groupe	26.239	18.693		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203	169		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Autres dettes	30	43		
Produits de participation	2.581	10.408		
Autres produits financiers	58	17		
Charges financières	197	215		

6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Cession par le groupe Brossard, en date du 6 août 2010, au bénéfice du groupe Alfesca :

- du fonds de Commerce de conception, de fabrication et de commercialisation de produits surgelés (feuilletés et plats cuisinés), propriété de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, comprenant les moyens humains et matériels y attachés, et notamment le droit au bail de l'ensemble immobilier sis au Neubourg et Crosville la Vieille par voie de cession des contrats de crédit-bail immobiliers conclus les 31 mars 1998 et 31 juillet 2008 avec les sociétés Finamur et Sogébail, certaines marques sous lesquelles sont fabriqués et commercialisés les produits du Fonds de Commerce Cédé ainsi que le stock de marchandises et d'emballages.
- du fonds de Commerce de conception, de fabrication et de commercialisation de produits surgelés (feuilletés et pâtisseries), propriété de SAVANE BROSSARD, comprenant les moyens humains et matériels y attachés, et notamment le droit au bail de l'ensemble immobilier sis à Castelsarrasin par voie de cession du contrat de crédit-bail immobilier conclu le 30 novembre 2007 avec les sociétés Finamur et Sogéfimur, certaines marques sous lesquelles sont fabriqués et commercialisés les produits du Fonds de Commerce cédé ainsi que le stock de marchandises et d'emballages.
- des parcelles de terrain sises à Castelsarrasin, propriétés de la société SAVANE BROSSARD, référencées au cadastre section AL n°44, 75 et 92 sur lesquelles (n°44 et 92) est édifiée l'ancienne usine ainsi que des éléments de la nouvelle station (station de pré-traitement, stockage froid négatif, etc.).
- de BDS, société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif réalisé par BROSSARD DISTRIBUTION sous le régime juridique des scissions, portant transmission universelle du patrimoine de la branche complète et autonome de commercialisation de produits alimentaires surgelés et notamment du stock de produits déportées, du portefeuille clients et des accords commerciaux en vigueur en vertu desquels la distribution des produits concernés, fabriqués par les sociétés SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD et SAVANE BROSSARD, est opérée.

La transaction portant sur les activités « Surgelés » du groupe BROSSARD, d'un montant d'environ 24,5 millions d'euros, a valorisé les stocks cédés (approximativement 9 millions d'euros), les crédits-baux immobiliers cédés (approximativement 12,5 millions d'euros) et différents actifs (terrains, matériels et agencements pour approximativement 3 millions d'euros).

La cession de ces activités devant se traduire par une moins-value au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, il a été constitué dans chaque filiale concernée, dans un souci de prudence, les provisions pour dépréciation d'actifs permettant de refléter, dès le 30 juin 2010, les moins-values latentes correspondantes.